



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

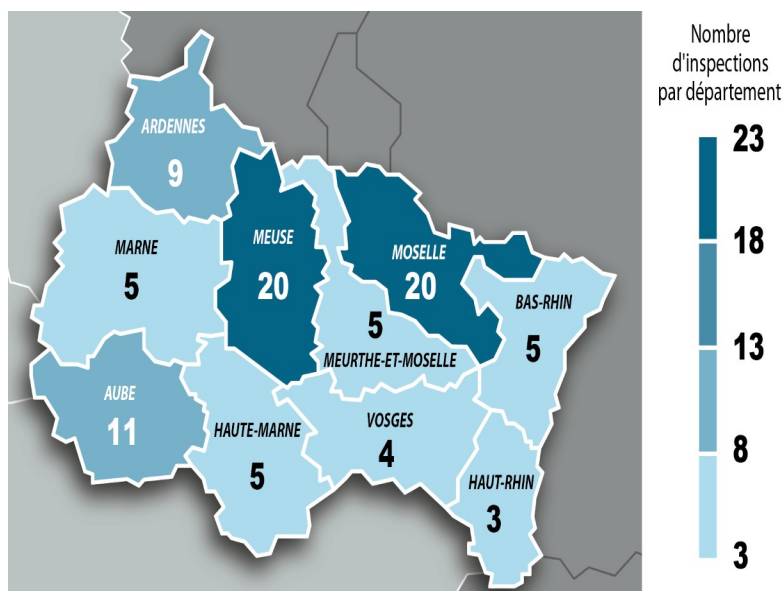
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opérations de sensibilisation et de contrôle des opérateurs de silos à grains en Grand Est

Metz, le 3 septembre 2025

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, en charge de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, a réalisé une action de contrôle et de sensibilisation des opérateurs de silos à grains de la région sur la période fin juillet - début août 2025. Cette action a été dirigée vers les silos implantés au sein de zones de cultures.

Lors de cette action, les petits silos d'une capacité inférieure à 15 000 m³ ont été ciblés, car les grands silos font l'objet de contrôles réguliers spécifiques par l'inspection des installations classées.



Sur les 204 silos soumis à déclaration répertoriés en Grand Est, 87 ont été inspectés soit 42 % du parc. 80 % présentaient des niveaux de propreté conformes, mais 18 montraient des empoussièrément trop importants.

Pour ces derniers, l'inspection a proposé des mises en demeure aux préfets pour remédier rapidement à ces anomalies.

Figure 1: Opérations de contrôle des silos à grains en Grand Est en 2025

L'objectif de cette opération était de vérifier la bonne appréhension des risques et des mesures de prévention à prendre par les exploitants, en sensibilisant l'ensemble des opérateurs.

42 % du parc a été contrôlé : cela permet de dégager une vision représentative des

conditions d'exploitation. Globalement, la situation est plutôt satisfaisante, les opérateurs mettant en œuvre les dispositions nécessaires pour prévenir les risques d'explosion.

À propos des silos à grains

La réglementation classe les silos à grains en catégories, notamment en fonction de leur capacité maximale de stockage :

- Les silos d'une capacité comprise entre 5000 m³ et 15 000 m³ relèvent du régime administratif de la déclaration
- Les silos d'une capacité supérieure à 15 000 m³ requièrent une autorisation préfectorale pour être exploités.

Les silos à grains peuvent être à l'origine d'explosions violentes, faisant parfois des victimes. Ces explosions sont générées par la présence importante de poussières. Pour prévenir ce risque, la réglementation s'appliquant aux silos impose une surveillance des installations et des nettoyages réguliers. Lors des récoltes, les céréales provenant des champs sont réceptionnées dans des trémies, nettoyées, triées avant ensilage, et parfois séchées. Ces opérations fortement émettrices de poussières, couplées à une activité très soutenue sur une période réduite, contribuent à augmenter significativement le niveau de risque.

Pour en savoir plus sur l'action de l'inspection en Grand Est : [Panorama 2024 de l'action de l'inspection de l'environnement en Grand Est | DREAL Grand Est](#)

Contacts presse

Préfecture de la région Grand Est

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est

Lajugie Pascal
Tél : 03 87 56 42 16
Mél : pascal.lajugie@developpement-durable.gouv.fr

Préfecture de la région Grand Est
Tél : 03 88 21 67 68

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/

5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 @PrefetGrandEstBasRhin

 @Prefet67

 @Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin